

DÉPARTEMENT
DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION

3 rue de Valois
75042 Paris Cedex 01

3615 Culture
www.culture.gouv.fr

Culture
Communication

LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture
et de la communication

Carte envoyée par Picasso à Dora Maar le 22 mars 1937. Prémption du ministère sur la succession Dora Maar. ©Heritier Picasso



DOSSIER :

L'EUROPE DE LA CULTURE

ET AUSSI :

**CINQ COMMANDES PUBLIQUES POUR SE SOUVENIR DE « LA GRANDE GUERRE » /
LE MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE DU JUDAÏSME OUVRE SES PORTES /
LA SUCCESSION DORA MAAR / LE JEUNE THÉÂTRE NATIONAL**

sommaire

02/ACTUALITÉ

Regards sur la Grande Guerre

Cinq commandes publiques pour se souvenir

04/

Le musée d'art et d'histoire du judaïsme

Une histoire du judaïsme français

06/

Deux manuscrits de Rimbaud entrent dans les collections publiques

Une saison en enfer et *A la musique*

07/DOSSIER

L'Europe de la culture

Les résultats du conseil des ministres européens de la culture du 17 novembre

11/ACTUALITÉ

Succession Dora Maar

Les préemptions du ministère de la culture

12/

Josyane Horville et le Jeune théâtre national

Entretien avec la directrice du JTN

16/PORTRAIT

Rencontre avec Jean Nouvel

Il nous parle de ses réalisations

Directeur de la publication Marc Sadaoui. **Rédacteur en chef** Jean-Paul Ciret. **Rédaction** Paul-Henri Doro 01.40.15.83.65. Sophie de Castelnau 01.40.15.82.95. Florent Thibout 01.40.15.81.41. **Comité de rédaction** Jacques Bordet, Adeline Boulanger, Didier Cassé, Robert Fohr, Alain Fougeray, Nicole Gasser, Marie-Christine Gérard, Brigitte Jais, Amal Lahlou, Martine Lehmans, Laurent Maillaud, Christiane Menvielle, Catherine Merlihot, Claire Pouly, Anne Racine, Jacques Vincent. **Conception graphique** : Jeanne Verdoux. **Impression** Maulde et Renou. **N° de commission paritaire** 1290 AD. nouvelle série. le numéro 2 F. **Tirage** 32 000 ex. **Pour recevoir la lettre d'information** adresser une demande écrite au DIC, ministère de la culture et de la communication, 3 rue de Valois 75042 Paris cedex 01, télécopie : 01.40.15.87.05, minitel : 3615 Culture, internet : <http://www.culture.gouv.fr>

REGARDS SUR LA GRANDE GUERRE

Cinq commandes publiques pour se souvenir

Cinq commandes publiques ont été réalisées dans le cadre du 80^e anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918. Qui pouvait mieux que des artistes porter un regard à la fois aigu et sensible sur la tragédie de la Grande Guerre ? Haim Kern, Christine Canetti, Alain Fleischer, Ernest Pignon-Ernest et Michel Quinejure se sont mis à l'écoute d'un lieu, d'une souffrance particulière. Leurs œuvres témoignent du traumatisme laissé dans les mémoires.

Photographies © Bruno Scotti



ERNEST PIGNON-ERNEST

« L'autre côté des arbres »

Cette commande publique de l'Etat a été réalisée avec le concours du Conseil général de la Somme. L'œuvre a vu le jour à la fonderie Romain Barelier, avant son installation définitive dans le bois de Soyecourt. « Je me suis heurté à l'impossibilité de représenter le corps humain comme si l'ampleur des violences qu'on lui a fait subir, à la limite de l'indicible n'était pas présentable. A Soyecourt, la vie a repris, suggérant cette image, ce sentiment que partout où un homme est tombé, un arbre se dresse aujourd'hui, la vie renaît, la nature s'épanouit et aura demain effacé les traces, les cicatrices. Parmi ces arbres dressés, vivants qui vont continuer à s'épanouir, mon intervention consistera à inscrire des arbres décapités, brisés, moignons d'arbres mutilés comme un rapport permanent. »

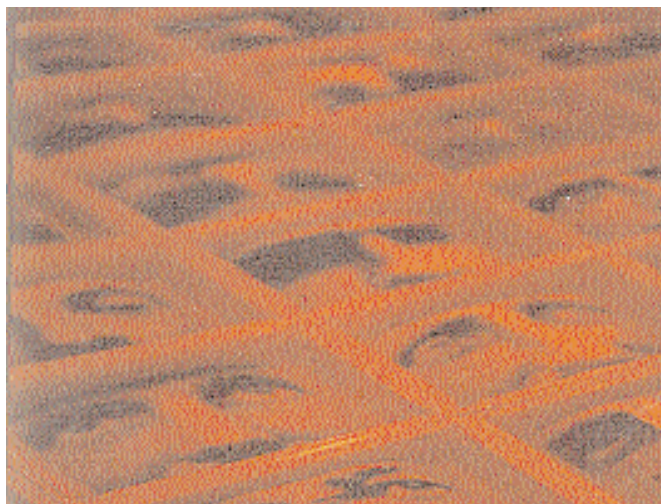


CHRISTINE CANETTI

« Notes de guerre »

L'œuvre de Christine Canetti est présentée au centre culturel d'Armentières dans le Nord, avec le concours de la ville d'Armentières. L'artiste a choisi de témoigner de la souffrance particulière des femmes pendant la Grande Guerre. Il s'agit d'une représentation inscrite au sol de deux feuilles de verre qui traduisent, d'une part,

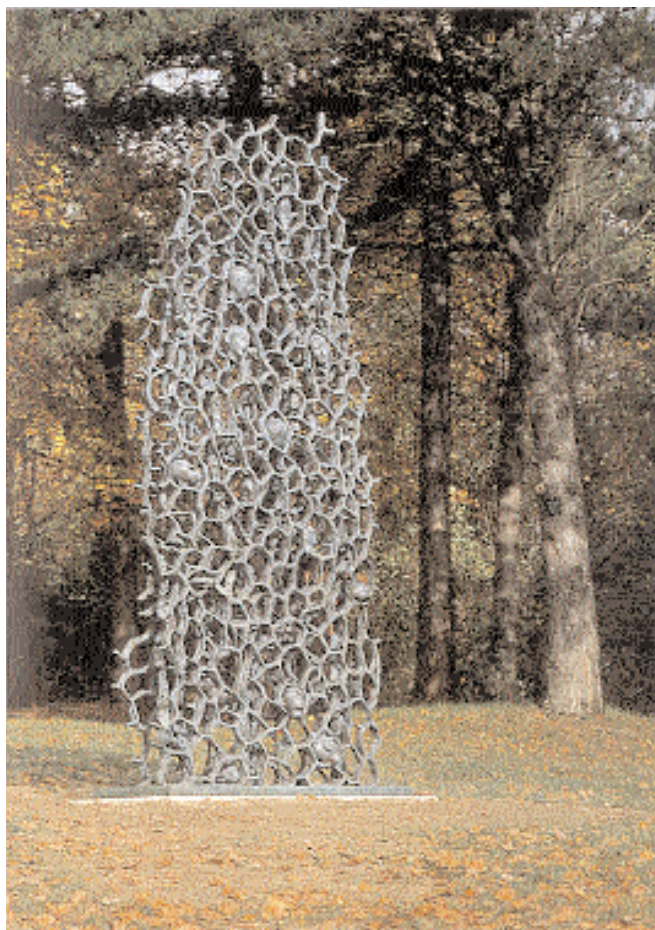
la représentation symbolique d'un livre ouvert sur les récits d'une jeune femme de l'époque, et, d'autre part, la découverte d'un visage en tonalité sépia, reflet du temps passé. Les installations, face à face, se répondent dans un système binaire de réflexion et de transparence où mémoire et anecdotes se confondent.



ALAIN FLEISCHER

« Sous le regard des morts »

L'œuvre d'Alain Fleischer est présentée au Cestar, en préfiguration de son installation définitive aux Carrières Wellington à Arras. Cette commande publique de l'Etat a été réalisée avec le concours de la ville d'Arras et du Conseil régional du Nord Pas-de-Calais. Alain Fleischer a choisi de rassembler, à partir d'un certain nombre de portraits photographiques de soldats de la Grande Guerre, les regards de ces disparus. Prévue dans une grotte ayant eu un usage militaire, cette installation a été projetée sur toutes les surfaces disponibles (murs, parois, plafonds), quels que soient leurs couleurs, leurs reliefs ou leurs matériaux. Déformés parfois par les aspérités du support, ces regards fixent le spectateur de toutes parts avec une intensité et une immobilité inquiétantes.



MICHEL QUINEJURE

« 4 artistes sur les traces de 14-18 »

Michel Quinejure a choisi de réaliser un film de 26 minutes qui se propose de suivre les quatre autres artistes dans leur travail d'évocation de la guerre de 14-18. « J'écoute, j'enregistre, je capte les émotions, la sensibilité

et les réflexions fortes des quatre artistes choisis. Ce film devient ainsi le complément indispensable à leurs œuvres, au projet initial de mise en commun d'artistes autour d'une même thématique. En les réunissant dans un film, je crée une seule et même œuvre, un seul et même discours étayés de plusieurs points de vue. »

HAÏM KERN

« Ils n'ont pas choisi leur sépulture »

Cette œuvre a été réalisée à la fonderie de la Plaine (St Denis) dans le cadre de la commande publique, avec le concours du Conseil général de l'Aisne et les Caisses d'épargne. Elle est présentée sur le plateau de Californie à Craonne dans l'Aisne. Des visages figés dans le bronze jaillissent des mailles de l'Histoire, afin que ceux qui n'ont pas choisi leur sépulture reviennent vers nous « de la terre à la lumière ». Haïm Kern souhaite, à travers ce projet, rendre hommage à ces anonymes qui ont fait don de leur vie.

Un portrait du judaïsme français

LE MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE DU JUDAÏSME

Le musée d'art et d'histoire du judaïsme a été inauguré le lundi 30 novembre 1998 par Jacques Chirac, président de la République, en présence de Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, et de Jean Tibéri, maire de Paris.

Le bâtiment

L'hôtel de Saint-Aignan, magnifique hôtel du XVII^e siècle, a été acheté par la Ville de Paris en 1962 et a immédiatement fait l'objet d'importants travaux de réhabilitation.

Puis, au début des années 90, le ministère de la culture et de la communication et la mairie de Paris ont conjointement pris la décision d'y installer le futur musée d'art et d'histoire du judaïsme.

Une restauration complète du bâtiment, dirigée par Bernard Fonquernie, architecte en chef des monuments historiques, a alors été entreprise.

L'aménagement intérieur et la muséographie ont été, à l'issue d'un concours, confiés à Catherine Bizouard et François Pin, qui ont effectué sur le bâtiment une intervention à la fois légère et sobre.

Les collections

Les collections de base du musée sont constituées de deux fonds : la collection du musée d'art juif dont le musée d'art et d'histoire du judaïsme est l'héritier, et la collection Strauss-Rothschild, déposée par le musée national du moyen âge et qui rassemble un ensemble exceptionnel d'objets d'art culturel.

Des acquisitions, des œuvres prêtées et des collections mises en dépôt par de grandes institutions françaises (le centre Georges Pompidou, la Bibliothèque nationale de France...), des musées juifs étrangers (New York, Prague, Jérusalem) ou des institutions juives en France (le Consistoire de Paris, la Fondation du judaïsme française...), ainsi que de nombreux dons, sont venus compléter ce fonds et constituer un ensemble unique sur le thème de l'art et de l'histoire du judaïsme.

Le parcours

Le parcours - sur environ 1 300 m² d'espaces d'exposition permanente - décrit l'évolution historique des communautés juives du moyen âge au XX^e siècle, à travers leurs différentes formes d'expression artistique, leur patrimoine culturel et leurs traditions. Il accorde une place privilégiée à l'histoire des juifs en France, tout



Félix Barrigs. *Femme au bennin*, XIX^e siècle. © Musée d'art et d'histoire du judaïsme/D.R

en évoquant les communautés d'Occident et d'Afrique du Nord qui ont contribué à constituer la physionomie du judaïsme français actuel.

Une librairie, un auditorium, des ateliers pour les enfants et les adultes, et un centre de documentation inclus dans le parcours (bibliothèque, vidéothèque, photothèque) offrent une approche complémentaire de la culture juive.

Musée d'art et d'histoire du judaïsme, Hôtel de Saint-Aignan
71, rue du Temple, 75003 Paris.

Renseignements : 01.53.01.86.53

Ouvert du lundi au vendredi de 11h à 18h et le dimanche de 10h à 18h.

Entretien avec Laurence Sigal, conservateur du musée

Lettre d'information : Le musée d'art et d'histoire du judaïsme est-il un musée du judaïsme français ?

Laurence Sigal : Contrairement à la grande majorité des musées juifs européens, nous avons souhaité étendre notre propos au-delà des frontières. Mais ce musée se trouvant en France, il nous fallait néanmoins faire le portrait du judaïsme français. Ni la collection du musée de Cluny, ni celle du musée d'art juif ne proposant d'objets français importants, nous avons fait de ce domaine, une priorité dans les acquisitions d'œuvres, d'objets et de documents.

L I : Les communautés juives françaises ne sont-elles pas elles-mêmes très diverses ?

L S : Nous avons décidé très tôt de nous intéresser à l'ensemble des communautés juives qui sont venues s'agréger sur le sol français, pour rendre compte de l'un des fondements de l'histoire juive qui est l'importance des migrations des communautés d'Europe orientale depuis la fin du XIX^e siècle, et d'Afrique du Nord à partir du XX^e siècle.

L I : Pourquoi le parcours ne commence-t-il qu'au moyen âge ?

L S : Nos collections étaient, pour les plus anciennes, d'ori-

gine médiévale et cette réalité nous empêchait de remonter plus loin dans le temps. Comme il fallait bien cependant traiter des origines du judaïsme et de la civilisation juive, nous avons adopté le principe d'une salle d'introduction qui évoque l'ancienneté du peuple juif et son rapport particulier à un texte, une langue, une terre.



Ornements de bâtons de Torah. Chine
©Musée d'art et d'histoire du judaïsme



Hôtel de Saint-Aignan ©Musée d'art et d'histoire du judaïsme/D.R

LES EXPOSITIONS ET MANIFESTATIONS D'OUVERTURE

>> Une grande exposition de photographies, organisée à l'occasion de l'ouverture du musée, permet de découvrir les regards portés par cinq photographes de l'Agence Magnum (Robert Capa, Patrick Zachmann, Leonard Freed, Gueorgi Pinkhassov et Micha Bar-am) sur différentes communautés juives de l'après-guerre.

>> A découvrir également, dans la Chambre des ducs, une installation de Sophie Calle, *L'érouvo de Jérusalem*, conçue spécialement pour l'occasion.

>> Différentes autres manifestations, organisées dans le cadre du programme culturel « Israël au miroir des artistes », sont également proposées : une exposition d'œuvres récentes de l'artiste israélien Moshé Kupferman, des concerts de la chanteuse Chava Alberstein, et la projection - avec accompagnement musical - d'un film muet inédit tourné en 1913 et restauré par les Archives du film/CNC, *La vie des Juifs en Palestine*.

Le musée d'art et d'histoire du judaïsme est géré par une association composée de représentants du ministère de la culture et de la communication, de la mairie de Paris, et des institutions majeures de la communauté juive française. Il est subventionné à parts égales par le ministère de la culture et de la communication et la mairie de Paris.

POINTS DE VUE SUR LES COLLECTIONS

>> La séquence consacrée aux lampes de Hanouca est la seule, dans le parcours, à confronter toutes les déclinaisons de style et de forme, d'origine et de période, d'un objet donné.

Ce rassemblement - très impressionnant - de plusieurs dizaines de lampes s'offre comme une métaphore de l'immense diversité des coutumes juives dans le monde.

>> Une section du musée est consacrée à la présentation du fonds d'archives considérable donné au musée par les petits-enfants du capitaine Dreyfus. Ce fonds est composé de plus de trois mille documents : manuscrits, lettres, photographies, souvenirs familiaux, pièces officielles, cartes postales, affiches, etc.

>> Une vaste salle du musée illustre l'immigration des artistes de l'Europe orientale vers Paris entre les années 1910 et 1920.

Dans la diversité de leurs trajectoires et surtout dans leur confrontation à la modernité, ces artistes (Lipchitz, Soutine, Chagall, Pascin, Modigliani...) marquent la transition vers une nouvelle identité juive qui n'est plus exclusivement religieuse.

>> C'est de façon à la fois sobre et poignante que l'œuvre réalisée par Christian Boltanski évoque l'horreur de la Shoah. L'œuvre fait revivre le souvenir de ceux - juifs et non juifs - qui ont habité l'hôtel de Saint-Aignan, parmi lesquels plusieurs ont, un certain matin de 1942, vu leur vie bouleversée.

Trésor national

DEUX MANUSCRITS DE RIMBAUD DANS LES COLLECTIONS PUBLIQUES

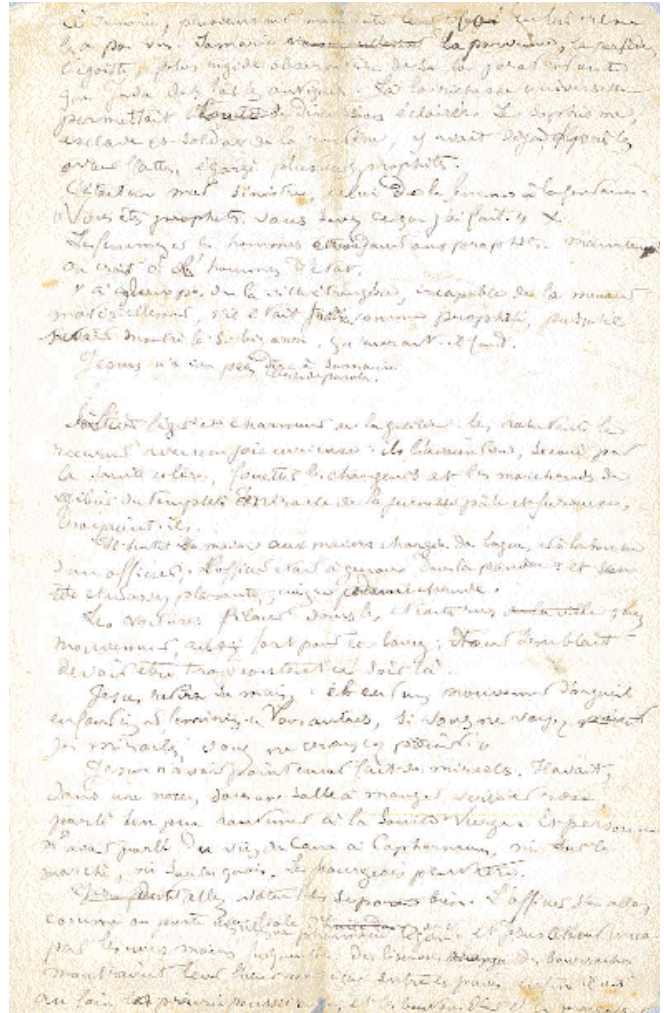
Deux manuscrits autographes d'Arthur Rimbaud d'un intérêt exceptionnel viennent de rejoindre les collections publiques françaises : il s'agit d'*Une saison en enfer* et de *A la musique*.

Les deux manuscrits, provenant de la bibliothèque du collectionneur Jacques Guérin, ont été préemptés, le mardi 17 novembre 1998 à Paris (Drouot-Montaigne) pour le compte de la Bibliothèque nationale de France et de la bibliothèque-musée de Charleville-Mézières, ville natale de l'homme de lettres.

La Bibliothèque nationale de France, où se trouvent notamment conservés la quasi-totalité des manuscrits des *Illuminations* et *La Lettre du Voyant* acquise le 20 mars dernier, entre ainsi en possession du manuscrit d'*Une saison en enfer*, le seul connu de cette œuvre capitale, probablement rédigé en 1873 entre les deux séjours de Rimbaud et Verlaine en Angleterre. Il est en outre le seul brouillon que nous ait laissé Rimbaud dont tous les autres manuscrits constituent déjà des mises au net.

Reconnus trésor national par la ministre de la culture et de la communication le 2 novembre dernier, ces trois feuillets enrichissent le patrimoine national de manière considérable et offrent un matériau irremplaçable pour la recherche. Cette acquisition a pu être réalisée grâce à une aide spéciale accordée par le fonds du patrimoine du ministère de la culture et de la communication.

Le manuscrit du poème *A la Musique*, qui évoque le kiosque de la place de la gare à Charleville, vient compléter l'important fonds Rimbaud détenu par la bibliothèque municipale de Charleville-Mézières. Ce manuscrit, copié en 1870 par le jeune Rimbaud pour Georges Izambard, son professeur de rhétorique, comporte un nombre important de variantes par rapport à l'unique autre manuscrit connu de ce poème conservé à la British Library à Londres. Il a pu être acquis grâce au financement conjoint de la Ville, de la Région Champagne-Ardenne et de l'Etat par l'intermédiaire du Fonds régional d'acquisition des bibliothèques (FRAB).



Manuscrit autographe. Proses évangéliques

DEUX RAPPORTS SUR LA TÉLÉVISION

Remise du rapport sur l'évolution des télévisions locales

Michel Françaix, député et Jacques Vistel, conseiller d'Etat, ont remis à Catherine Trautmann leur rapport sur les télévisions locales. Après avoir souligné la diversité des formes juridiques des TV locales, les auteurs estiment que « notre pays marque aujourd'hui un certain retard par rapport aux pays développés ».

Les auteurs se sont donc employés à « examiner comment réunir les conditions permettant à des opérateurs de s'engager dans la création de nouvelles télévisions locales dans un nombre significatif de villes ». Deux voies sont privilégiées : l'accès de ces télévisions à la publicité en faveur de la distribution et la possibilité pour les collectivités territoriales, de leur accorder des subventions limitées, dans des conditions

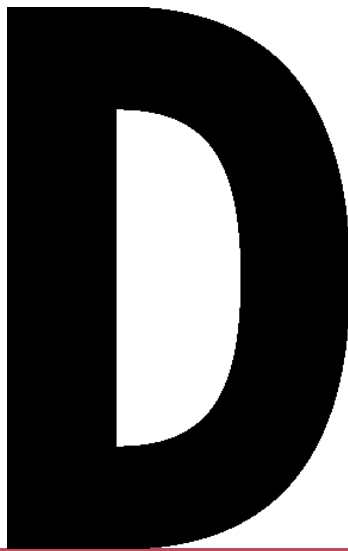
garantissant le pluralisme. Le rapport est accessible sur le site internet du ministère de la culture (www.culture.gouv.fr), afin de recueillir les contributions et les observations des acteurs concernés. Une concertation, réunissant élus et professionnels, sera ensuite organisée en janvier 1999.

Un rapport sur la télévision numérique

Catherine Trautmann a confié

à Jean-Pierre Cottet et à Gérard Eymery, le soin de conduire une étude sur les aspects juridiques et économiques de la télévision numérique : cadre juridique, nature des programmes, place du secteur public sur ces nouveaux réseaux et complémentarité avec le câble et le satellite.

Les conclusions de cette mission seront remises à la ministre en janvier.



DOSSIER

Ministère de la culture
et de la communication

L'EUROPE DE LA CULTURE DES AVANCÉES SIGNIFICATIVES

Le 17 novembre, le conseil des ministres européens de la culture a été l'occasion d'avancées importantes sur trois points essentiels pour la réalisation de l'Union culturelle : l'avenir des programmes de soutien financier, le prix unique du livre, et la reconnaissance du rôle des télévisions publiques.

Une occasion pour faire le point sur les différentes sources de financement dont peuvent bénéficier les projets culturels.

L'EUROPE DE LA CULTURE

Le conseil européen des ministres en quatre points

« La communauté contribue à l'épanouissement des cultures des États membres dans le respect de leur diversité nationale et régionale, tout en mettant en évidence l'héritage culturel commun. »

(art. 128 du traité de Maastricht).

Les trois programmes culturels européens reconduits pour 1999

Pour éviter toute solution de continuité, le conseil des ministres prolonge les programmes actuels. Les programmes Kaléidoscope, Raphaël et Ariane, destinés à multiplier les coopérations et à renforcer les liens entre opérateurs culturels des différents pays de l'Union, sont reconduits pour 1999. La première décision prise par le Conseil des ministres du 17 novembre a consisté en effet à prolonger jusqu'en 1999 les programmes qui arriveront à expiration au 31 décembre 1998.

Un accord entre le Conseil et le Parlement a permis de reconduire ces programmes avec la même dotation que cette année. Il y aura ainsi continuité de l'action culturelle communautaire en 1999.

Un programme unique à partir du 1^{er} janvier 2000

Un nouveau programme-cadre culturel devrait pouvoir être mis en place à compter du 1^{er} janvier

2000. Intitulé *Culture 2000*, ce nouveau programme se substituera aux trois programmes actuels et présentera plusieurs caractéristiques nouvelles qui le distingueront des précédents : les aides pourront être pluriannuelles, elles pourront atteindre des montants plus importants, elles pourront concerner des projets interdisciplinaires.

Le Conseil s'est mis d'accord le 17 novembre sur le contenu de ce nouveau programme, qui devrait financer pour 40% de sa dotation des accords de coopération pluriannuels et pour 40% des projets innovants.

Le programme *Culture 2000* reste soumis à la nécessité d'un accord entre le Conseil et le Parlement européen. La principale pierre d'achoppement entre ces deux instances concerne le budget du programme. Le Conseil a pu se mettre d'accord (sous réserve de confirmation définitive des Pays-Bas et de la Grande-Bretagne) sur un montant de 167 M€c, soit plus d'un milliard de francs sur cinq

ans. Ce montant, en nette progression par rapport aux programmes actuels, constitue une exception au principe de stabilisation des dépenses communautaires soutenu par de nombreux pays dont la France. Cette exception se justifie par la priorité donnée à la culture.

Le prix unique du livre

L'ordre du jour du Conseil des ministres du 17 novembre comportait également une communication de la Commission sur le prix fixe du livre. De nombreux États membres s'étaient en effet émus de la remise en cause du prix unique du livre dans des zones linguistiques homogènes transfrontalières (Allemagne et Autriche) et aux Pays-Bas. Un rapport avait été demandé à la Commission sur cette question.

La Commission a ainsi été amenée à préciser que n'étaient nullement remis en cause les systèmes nationaux de prix fixe du livre, qu'ils soient législatifs ou contractuels, ne comportant pas de restriction à l'importation. Quant aux systèmes contractuels transfrontaliers ayant des incidences sur le commerce intracommunautaire, ils seront examinés de façon positive par la Commission qui vérifiera que les atteintes à la concurrence sont justifiées par des raisons d'ordre culturel. La

loi française sur le prix fixe du livre est ainsi préservée, mais la vigilance continuera à s'imposer tant que la spécificité économique et culturelle du livre n'aura pas été pleinement reconnue par la Commission.

La reconnaissance du rôle des télévisions publiques

Quatrième décision importante prise par le Conseil des ministres européens du 17 novembre : une résolution a été votée à l'unanimité pour reconnaître le rôle des télévisions publiques en Europe. Cette résolution a été votée à un moment où la Commission européenne étudie les plaintes de plusieurs télévisions privées européennes contre des télévisions publiques accusées d'utiliser l'argent public pour pratiquer de la « concurrence déloyale ». Elle est venue conforter le protocole adopté à Amsterdam sur le même sujet. La question continuera toutefois à faire l'objet d'une attention particulière de la part du Conseil.

Ce dossier, centré sur les questions culturelles, n'évoque que pour mémoire la politique audiovisuelle européenne, qui combine actions réglementaires, telle que la directive Télévisions sans frontières, et actions de soutien, avec le programme Media en cours de renégociation.

**ÉLÉMENTS DE PROCÉDURE
COMMUNAUTAIRE**

En ce qui concerne les programmes spécifiquement culturels, pour l'adoption d'un programme, la Commission (direction générale X : information, communication, culture, audiovisuel) propose un texte qui doit être adopté dans les mêmes termes par le Conseil des ministres (à l'unanimité) et le Parlement européen.

Pour la gestion d'un programme, la DG X lance les appels d'offres, sélectionne les candidats avec l'aide de comités consultatifs d'experts, attribue les aides financières.

Pour les programmes au titre d'autres politiques, l'adoption ne requiert pas nécessairement l'unanimité du Conseil et l'accord du Parlement.

Ce sont les directions générales chargées de ces politiques qui les gèrent (DG XII : science, recherche et développement ; DG XXII : éducation, formation et jeunesse ; etc).

**Les financements culturels européens,
Bruxelles mode d'emploi**

Disponible à la Documentation française, 29 quai Voltaire
75344 Paris cedex 07
téléphone : 01.40.15.70.00
télécopie : 01.40.15.72.30

Site internet de l'Union européenne :
www.europa.eu.int/index.htm**LES RELAIS FRANÇAIS
DE L'EUROPE CULTURELLE****- Au ministère de la culture**

Depuis l'intégration en son sein de la mission pour les affaires européennes, c'est au département des affaires internationales qu'il incombe de coordonner la politique européenne du ministère. Mais tous les services du ministère sont concernés, au niveau central comme au niveau régional. Des groupes de travail vont se mettre en place pour dresser le bilan des interventions communautaires, établir la liste des priorités pour les 18 mois à venir et signaler des initiatives qui pourraient être prises pendant le semestre de présidence française de l'Union européenne (2^e semestre 2000), dans chaque secteur : programmes culturels, fonds structurels, politique extérieure, réseaux, réglementation, fiscalité.

- Le relais culture Europe

Les opérateurs culturels doivent pouvoir davantage bénéficier des programmes communautaires en les connaissant mieux. Un effort d'information est donc nécessaire. Après s'être concrétisé notamment par la publication d'un guide des financements culturels européens, il a abouti à la création du *Relais Culture Europe*, association présidée par Catherine Lalumière et dirigée par Claude Véron, mise en place en octobre dernier.

Renseignements :**Département des affaires
internationales**

12 rue de Louvois, 75002 Paris
téléphone : 01.40.15.80.00
télécopie : 01.40.15.37.40

Relais Culture Europe

17 rue Montorgueil, 75001 Paris,
téléphone : 01.53.40.95.10.
télécopie : 01.53.40.95.19.
Mél : info@relais-culture-europe.org

L'EUROPE DE LA CULTURE DES SOURCES DE FINANCEMENT

Indépendamment des programmes spécifiquement culturels, de nombreux autres programmes communautaires peuvent être utilisés pour financer des projets culturels. Ces sources de financement concernent les différents domaines d'intervention de l'Union : jeunesse et formation, environnement et tourisme, recherche et nouvelles technologies, cohésion régionale, politique extérieure.

Les fonds structurels

Instruments de la politique de cohésion économique et sociale de l'Union européenne, les fonds structurels FEDER (Fonds européen de développement régional), FEOGA (Fonds européen d'orientation et de garantie agricole), FSE (Fonds social européen) constituent la première source de financement européen en faveur du secteur culturel, très loin devant les programmes Kaléidoscope, Ariane et Raphaël. La Commission estime par exemple qu'entre 1989 et 1993, les fonds structurels ont consacré plus de 400 millions d'écus à des projets directement liés à la culture.

Ces projets concernent surtout la valorisation du patrimoine : restauration et mise en valeur de monuments et de sites historiques, réutilisation de bâtiments présentant un intérêt architectural, développement du tourisme culturel. Mais les fonds structurels soutiennent également l'équipement et l'animation culturels : installation de salles de cinéma, construction de médiathèques, de bibliothèques, d'écoles d'art, de résidences d'artistes, de musées, et parfois même création de festivals.

L'actuelle programmation des fonds structurels arrivera à échéance fin 1999. Aussi, un projet de règlement est-il en cours de négociation pour renouveler et réformer ces fonds, dans la perspective de l'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale. Il importe que la culture y soit considérée comme un facteur éminent de développement économique et de cohésion sociale.

L'EUROPE DE LA CULTURE

Des réalisations concrètes

Entretien avec Claude Véron, directeur du Relais Culture Europe

Le Relais Culture Europe qui a ouvert ses portes à Paris, est une source d'information essentielle pour les porteurs de projets à l'échelle européenne (*Lettre d'information* n°36). Son directeur Claude Véron centralise un grand nombre d'informations. Il nous donne un aperçu concret de l'utilisation des fonds des programmes d'aide.

Lettre d'information : Pouvez-vous donner des exemples de projets de coopération financés par les programmes culturels (Ariane, Kaléidoscope, Raphaël) ?

Claude Véron : En 1998, les trois programmes communautaires d'intervention en direction du livre, de la coopération culturelle en faveur de la création et du patrimoine ont suscité de la part des acteurs culturels une réelle attention compte tenu du nombre de dossiers déposés.

Pour le programme Ariane, 270 dossiers ont été retenus dont 224 pour les traductions. Dans l'action en faveur des projets de coopération on retiendra le *Festival européen des futurs* qui a servi de point de départ pour la constitution d'un réseau sur la littérature de science-fiction européenne. Dans le cadre de l'action en direction du perfectionnement des professionnels le centre de la villa Mont-Noir, dans le Nord, a été soutenu pour accueillir des écrivains européens.

Sur les 147 dossiers retenus dans le cadre de Kaléidoscope, 21 avaient comme chef de file une structure française comme le centre Georges Pompidou pour la mise en place de l'*Encyclopédie nouveaux media*, un site web sur lequel se retrouvent les collections du Centre avec celles du musée Ludwig de Cologne et du centre de l'Image contemporaine de Saint-Gervais de Genève. Le montant total de l'intervention sur ce programme a été de 8 millions d'écus.

Dans le domaine du patrimoine, avec le programme Raphaël, on compte huit projets français chef de file comme *L'Europe de l'air*, projet autour du patrimoine architectural en matière de bâtiments aéronautiques, le *musée du jouet* et une exposition itinérante en Europe ou un projet de réseau autour de la route européenne des musiques et des danses traditionnelles. Le montant de l'intervention sur les quarante-deux projets retenus s'élève à 5,8 millions d'écus.

L I : Quelles sont les améliorations apportées par le futur programme *Culture 2000* ?

C V : La proposition de la Commission européenne au Parlement, au Conseil et au Comité des régions représente une avancée par rapport à l'approche sectorielle des précédents programmes. En effet, ce texte jette les bases d'un outil favorisant la coopération culturelle en Europe et son développement par l'intermédiaire des accords de coopération fondés sur un financement pluriannuel. Cela doit permettre de poursuivre l'action entreprise par certains réseaux, mais surtout de créer de nouvelles synergies en fonction des besoins exprimés par les acteurs culturels.

Par ailleurs, *Culture 2000* offre une approche horizontale (travail sur plusieurs champs artistiques et développement de projets culturels transversaux), et une approche verticale qui conserve la dimension sectorielle des anciens programmes. Sur ce nouveau dispositif, les professionnels européens réunis au sein du FEAP avaient déjà, lors du séminaire de Marseille, exprimé la nécessité d'un cadre unique laissant une large place aux initiatives favorisant la mobilité, l'échange, la coopération, l'accessibilité.

D'importantes interrogations subsistent sur la question du budget. Le cadre de 167 millions d'écus, qui a été proposé pour 2000-2004 par le Conseil du 17 novembre, doit rester une base de départ que l'on doit pouvoir réajuster et préciser.

L I : Les financements accordés par la DGX ne représentent qu'une part infime des financements communautaires accordés à la culture pouvez-vous donner des exemples de projets financés par d'autres politiques sectorielles ?

C V : Dans le budget 1999 de la Commission européenne d'un montant de 85,7 milliards d'euros, 40 vont à la politique agricole commune et 32,7 aux fonds structurels. On voit donc facilement par rapport au budget des trois programmes culture (environ 30 millions d'euros en 1999), qu'il est nécessaire de se rappeler le paragraphe 4 de l'article 128 du Traité de Maastricht précisant que l'ensemble du dispositif communautaire doit contribuer au financement de la culture.

Dans cette logique de nombreux projets culturels sont déjà soutenus par les fonds structurels comme, par exemple, en Aquitaine dans le cadre de l'objectif 2 du FEDER (Fonds européen de développement régional), où un programme de développement des musiques amplifiées a permis de soutenir 9 centres organisés en réseau sur l'agglomération bordelaise. Le réseau Pépinières européennes pour jeunes artistes a été soutenu de 1990 à 1998 par le FSE (Fonds social européen) pour les bourses aux jeunes artistes. Dans les PIC (programmes d'initiative communautaire) qui accompagnent les fonds structurels, des projets peuvent être éligibles comme l'a été par exemple, un festival transfrontalier entre Maubeuge et Charleroi, le *Festival Visas*.

Avec le programme LEADER II (liaisons entre actions de développement de l'économie rurale), les Ateliers des Arques ont développé un projet de résidences et de développement local autour d'une problématique arts plastiques, design, en liaison avec des artisans locaux.

De nombreuses autres orientations sont possibles pour les projets culturels pouvant s'inscrire dans les dispositifs communautaires pour la jeunesse, la formation, la recherche, les nouvelles technologies etc. Pour toutes ces pistes, le document *Les financements culturels européens, Bruxelles mode d'emploi* est d'un précieux secours et aussi, bien évidemment, le *Relais Culture Europe*...

SUCCESSION DORA MAAR

Les préemptions du ministère de la culture



©Héritiers Picasso

La dispersion des œuvres de Pablo Picasso ayant appartenu à Dora Maar, peintre, photographe, muse et compagne du peintre pendant près de dix ans, s'est inscrite comme l'un des grands événements de la décennie pour le marché de l'art.

Trois grands ensembles d'œuvres ont été préemptés par la direction des musées de France pour le musée Picasso

>> des documents d'archives : la DMF a acquis 8 lots comprenant notamment 24 feuilles autographes (lot n° 349), 5 pages de croquis originaux à la mine de plomb attribués à Picasso, 4 enveloppes adressées à « Mademoiselle Dora Maar » et 12 messages et inscriptions (lot



Portrait de Picasso revêtu de l'uniforme militaire de Braque

n° 365), 4 photographies représentant le poète Guillaume Apollinaire (loi n° 417)

>> des papiers déchirés : la DMF a acquis 15 lots comprenant notamment : deux têtes d'animaux (lot n° 63), un ensemble de 3 compositions (lot n° 100), un buste de femme (lot n° 104)

>> des photographies : la DMF a acquis 34 lots comprenant notamment « Picasso assis entre Fernande Olivier et Ramon Reventos dans l'atelier du photographe Joan Vidal Ventosa » (lot n° 146), « Portrait de Picasso revêtu de l'uniforme militaire de Braque » (lot n° 156), « Autoportrait torse nu en culotte de boxeur devant *Hommes assis au verre* en cours d'exécution dans l'atelier de la rue Schoelcher »

(lot n° 163), reportage de Dora Maar sur l'évolution de *Guernica* (lots n° 195, 198, 199, 200 et 201).

Les musées de France ont également acquis pour le musée des beaux-arts d'Orléans un ensemble de quatre études de Picasso (lot n° 108) et, pour le musée d'art et d'histoire de Saint-Denis, un manuscrit autographe d'Eluard, *Les plus belles cartes postales* (lot n° 254).

La direction des archives de France a quant à elle acquis plusieurs lots

Cartes et lettres d'André Breton et de sa femme Jacqueline, messages d'amitié d'Eluard - parmi lesquels figurent quelques lignes pathétiques écrites après la mort

de Nush - de Georges Hugnet, d'André Lhote, d'André Marchand, d'Henri Matisse, de Raymond Queneau illustrent la qualité des liens qui unissaient Dora Maar et Picasso à leurs amis peintres et écrivains.

A côté de notes biographiques de Dora Maar, la DAF a également préempté une page autographe datée de 1940, le *Repas*, où Picasso se livre à des essais d'écriture automatique, ainsi que plusieurs courtes missives à celle qui ne fut pas seulement la *Femme qui pleure*, mais surtout l'inspiratrice exigeante et douée.

Enfin, la Bibliothèque nationale de France a acquis pour sa part

Des pièces majeures que sont les clichés-verre et clichés-films peints ou gravés par Picasso, ainsi que l'ensemble des tirages effectués par l'artiste en collaboration avec Dora Maar à partir de ces matrices.

Par ailleurs, la BNF, qui s'efforce de collecter les effigies des grands auteurs, a pu acquérir, à la vente du 29 octobre, un très beau portrait de Paul Eluard, par Dora Maar, de face en buste, mains posées sur une table, daté de 1935 environ.

Une dation en préfiguration

Une proposition de dation d'une vingtaine de lots a par ailleurs été faite par les héritiers de Dora Maar, comprenant notamment - une composition aux crayons de couleur, *Dora et le Minotaure*, un portrait de Max Jacob, par Picasso, deux ouvrages illustrés par l'artiste et une série de plaques de verre peintes.

JOSYANE HORVILLE ET LE JEUNE THÉÂTRE NATIONAL

« Être à l'écoute des besoins autant que des rêves »

Permettre à de jeunes acteurs d'entrer dans le monde professionnel : telle est la mission du Jeune théâtre national, institution fondée en 1971, mais qui a connu quelques mues importantes. Entretien avec Josyane Horville, directrice du Jeune théâtre national.

Lettre d'information : Pourquoi, lorsque vous décidez de quitter le Théâtre de l'Athénée, choisissez-vous de revenir au Jeune théâtre national ?

Josyane Horville : Il ne peut s'agir d'un retour aux sources... pour une raison très simple : le Jeune théâtre national (JTN) de 1975 était d'abord une idée et des subventions, et ce n'est plus le cas aujourd'hui. Il était lié à l'idée d'une troupe formée de jeunes comédiens issus du Conservatoire national supérieur d'art dramatique et de l'École du théâtre national de Strasbourg (TNS). Le JTN s'est construit par rapport à la doctrine de l'époque. Il s'est modifié au fil du temps et en fonction des réalités du moment. En 1993, je savais bien ce que je ne voulais pas faire. Je me suis dit - comme le héros de Wajda qui revient dans sa ville natale et s'assoit en faisant la queue avec les étudiants de vingt ans : « et si je m'asseyais avec eux pour voir où ils en sont ? »

LI : Alors, où en sont-ils ? Par rapport à la première version du JTN, percevez-vous des modifications dans la formation et le comportement des jeunes comédiens ?

JH : La société a bougé et eux avec. S'il y a quelques années, leurs ambitions étaient très individualistes, on sent poindre aujourd'hui un retour au désir de travail collectif. Cependant, le fondement de leurs préoccupations reste la même : qu'est-ce que le théâtre ? et pourquoi a-t-on envie d'en faire ? Chacun y répond à sa façon, chacun a ses objectifs. C'est la raison pour laquelle je leur propose de les recevoir individuellement s'ils le désirent, pour en parler. Parce que le JTN doit être un outil évolutif, pour l'ensemble des jeunes artistes, comédiens ou techniciens. Je leur ai proposé d'organiser à mes côtés un groupe de travail informel. Il s'agit d'être à l'écoute des besoins autant que des rêves, sans rigidité mais sans complaisance. Ils aiment à prendre leur destin en mains et là, le JTN leur offre la possibilité de faire des propositions qui sont essentielles pour eux, mais sans conséquence d'exploitation. Mais aussi et surtout, les jeunes artistes présentent leurs réalisations devant leurs pairs, et ceux-ci ont tout le loisir de s'exprimer sur leur travail, ce qu'ils font avec la plus grande franchise. A cet égard, je trouve très positive l'attention et la générosité du dialogue instauré avec



Maquette C'était le jour de la fête. Mai 1996 ©Florence Cuif

les aînés autour des projets des jeunes artistes du JTN. Cette liberté fait que les maquettes de spectacles présentées par les artistes sont un espace d'évaluation, à savoir si oui ou non la mise en scène correspond à un de leurs désirs réels.

LI : Le JTN est-il aujourd'hui une institution incontournable ?

JH : Le JTN n'est pas incontournable pour la simple raison qu'il n'est pas obligatoire. Il assure aux jeunes artistes des prestations de service, mais pas de garantie financière. Leur liberté est totale. Il n'est pas non plus une institution. La légèreté de la structure, la souplesse des frais de fonctionnement sont appropriés à l'action.

LI : On a souvent dit que la participation du JTN à un spectacle était une sorte de complément de subvention pour les entreprises. Du reste, certains comédiens ont avoué qu'il leur arrivait d'avoir le sentiment d'être engagés davantage pour l'argent qu'ils représentaient que pour leur talent...



Josyane Horville ©Brigitte Enguerand

JOSYANE HORVILLE BIO EXPRESS

Elève de l'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT), elle est d'abord comédienne notamment aux côtés d'Alain Cuny dans *l'Île des chèvres* de Hugo Betti.

>> Collaboratrice de Jean Deschamps au Festival du Midi (1960-1962)

>> Collaboratrice de Jean Rouvet au Centre national de diffusion culturelle (1962-1965).

>> Co-directrice auprès de Gabriel Garran au Théâtre de la commune d'Aubervilliers (1965-1975).

>> Conseillère technique et responsable de la programmation théâtrale du centre Georges Pompidou (1976-1981).

>> Co-directrice du Jeune théâtre national (1975-1981).

>> Directrice du Théâtre de l'Athénée-Louis Jovet (1982-1993).

>> Directrice du Jeune théâtre national depuis 1993.

J H : Le caractère onéreux de la participation du JTN a changé la donne. Non seulement nous avons augmenté le salaire des comédiens, mais nous avons bloqué notre participation. Aujourd'hui un comédien JTN coûte de l'argent à l'entreprise qui l'engage... De plus, le choix définitif se fait de part et d'autre à la suite d'une rencontre de trois à quatre jours avec le metteur en scène. Si bien qu'un comédien peut refuser de participer à un projet qu'il ne juge pas, pour lui, intéressant, tout comme le metteur en scène peut repartir sans retenir un seul comédien. La mission du JTN étant de permettre aux jeunes artistes d'entrer dans le circuit professionnel dans les meilleures conditions, il est hors de question d'accepter des projets qui ne leur permettent pas d'être remarqués. C'est dire que les trente comédiens retenus par saison font l'objet d'un examen vigilant et de dialogues approfondis avec les metteurs en scène.

L I : D'où vient l'idée de ces rencontres de trois à quatre jours avec les metteurs en scène qui sollicitent la participation du JTN ?

J H : Elles sont une réponse plutôt joyeuse à la difficile question que pose l'audition. Comment faire en effet, pour que ceux qui ne sont pas retenus n'aient pas l'impression d'avoir échoué et soient amers ? S'il y a toujours la déception de ne pas être retenu pour un rôle, la formule permet à l'ensemble des comédiens qui le souhaitent de découvrir un metteur en scène et la singularité de son approche.

L I : Ces rencontres sont-elles un des pivots de votre action ?

J H : J'essaie à chaque fois d'élargir le champ d'investigation du JTN et de favoriser la rencontre entre les aînés et la jeune génération. C'est ainsi que nous avons de bons accords avec la FEMIS (École nationale de l'image et du son), pour que le JTN participe aux films de sortie des jeunes réalisateurs. Nous avons également des perspectives avec l'auditorium du Louvre. Il s'agit de chercher tous les points possibles où un artiste, quelle que soit sa discipline, peut être employé. Du reste, à cet égard, les maquettes s'avèrent un véritable moment d'apprentissage sur le tas. Elles permettent aux jeunes artistes de travailler sur des projets personnels présentés dans la salle du JTN. Quinze jours de répétitions, un budget de 20 000 francs, forcent les jeunes acteurs à être attentifs à tous les aspects de la production. Ils font tout... tout seuls, le dossier, les invitations, les coups de téléphone aux professionnels : c'est leur affaire. Être un lieu d'initiation et d'expérimentation, voilà pour le JTN un bon moyen de remplir sa mission.

Propos recueillis par Dominique Darzacq

LE JEUNE THÉÂTRE NATIONAL

Histoire

Association loi de 1901 subventionnée par le ministère de la culture et de la communication, créé en 1971 par le ministre Jacques Duhamel, il a eu comme directeurs Loïc Volard, Jacques Rosner/Josyane Horville, Patrick Guinand, Denise Leclerc. Inventé pour « faciliter l'entrée dans la vie professionnelle de jeunes artistes diplômés du Conservatoire national supérieur d'art dramatique ou éventuellement d'une école supérieure d'art dramatique reconnue et subventionnée par le ministère des affaires culturelles », le JTN fut d'abord une troupe dans laquelle se firent remarquer des comédiens aux profils divers : de André Dusso-lier à Jacques Villeret, en passant par Martine Chevalier, Denise Chalem, Isabelle Huppert, Robert Renucci, etc.

Mission

Le JTN a connu des mues qui l'ont fait successivement troupe sans théâtre, théâtre sans troupe et agence de coproduction. Mais la mission est restée la même : permettre aux jeunes artistes d'entrer dans la carrière. Josyane Horville, qui le dirige depuis 1993, organise son action autour de trois axes : un plafonnement de la participation financière laquelle ne concerne que la rémunération des artistes ; une organisation de rencontres/auditions ; une incitation aux projets dont certains sont devenus de véritables spectacles, tels *l'Enchanteur* de T. Collet, *Trézène Mélodie* de C. Garcia Vogel ou encore *Penthésilée* de J. Brochen.

Chiffres

En 1997, la subvention du ministère de la culture s'est élevée à 5 780 000 francs. Le jeune recruté reçoit un salaire mensuel compris entre 12 500 et 15 000 francs, une partie étant prise en charge par le JTN.



Guy Amsellem. Ph. © Bruno Scotti

NOMINATION DE GUY AMSELLEM, DÉLÉGUÉ AUX ARTS PLASTIQUES

Guy Amsellem a été nommé délégué aux arts plastiques. Il succède à ce poste à Jean-François de Canchy, nommé inspecteur général de l'administration des affaires culturelles.

Guy Amsellem, à sa sortie de l'Ena en 1987, occupa successivement les postes d'adjoint et de chef du bureau du budget et de la programmation à la direction de l'administration générale du ministère de la culture, de 1987 à 1990.

Chef du département de la diffusion et de l'insertion professionnelle à la direction de la musique et de la danse du ministère de la culture (1990-1991), il fut nommé conseiller technique au cabinet du ministre délégué à la communication, M. Kiejman, en 1991-1992.

Guy Amsellem dirigea par la suite le cabinet du ministre délégué au logement et au cadre de vie (Mme Lienemann) en 1992-1993, avant de devenir directeur général de l'Union centrale des arts décoratifs. Il avait été chargé, en novembre 1997, par Catherine Trautmann, d'une mission de réflexion et de proposition sur « le musée, la ville et les populations défavorisées ».

DES SALLES D'ÉTUDE DE LA GALERIE CAMPANA AU MUSÉE DU LOUVRE

La galerie Campana a été ouverte en 1863 pour accueillir la collection des vases grecs du marquis Campana, la plus importante du monde. Avec l'ouverture des trois dernières salles, elle est désormais entièrement rénovée. Plus de 2 000 vases (soit un quart de la collection totale) y sont présentés dans neuf salles. Les trois salles qui viennent de rouvrir présentent, sur 350 m², plus de 1 000 vases ou fragments (dont environ 700 sortis des réserves) et jouent un rôle intermédiaire entre la salle d'exposition, lieu de visite et de découverte, et la réserve, lieu de stockage mais aussi de travail sur les œuvres.

Les quinze places de consultation offertes au public - ainsi que les deux places réservées aux chercheurs - permettent de consulter des ouvrages généraux ou des manuels sur les vases grecs, et d'accéder à la base de données informatiques du département des antiquités grecques, étrusques et romaines. Ainsi, chacun, qu'il soit néophyte ou amateur, peut-il, dans ces trois salles, partir à la rencontre de la civilisation grecque... à travers la richesse de ses vases.

CULTURE/CNRS : SIGNATURE D'UN NOUVEL ACCORD-CADRE

Le ministère de la culture et le centre national de la recherche scientifique ont signé, le 6 octobre dernier, un nouvel accord-cadre afin de réactualiser celui de 1992. Ce dernier avait permis d'accroître le nombre de laboratoires mixtes de recherche, de favoriser les échanges de personnels et de valoriser les résultats de la recherche dans le domaine des sciences de l'homme et de la société.

La réactualisation de cet accord-cadre s'imposait avec l'extension du domaine de compétences du ministère : architecture et projet urbain, nouvelles compétences en matière de langue française, implication croissante

des sciences dans le monde de la culture et les projets d'institut national d'histoire de l'art et de musée des arts et civilisations. Il prévoit un renforcement du dispositif de suivi des programmes menés en commun, notamment par la participation des scientifiques dans les instances consultatives de chacune des structures et par l'association du ministère à la contractualisation en cours avec les universités pour les laboratoires dont il est le partenaire. Un comité de coordination est par ailleurs chargé de veiller à la mise en œuvre de l'accord-cadre. Il comprend 6 représentants du ministère et 5 du CNRS, nommés pour 4 ans. Son secrétariat est assuré par la mission de la recherche et des technologies du ministère de culture.

CHÈQUE-VACANCES : LE GUIDE POUR LA CULTURE

En 1997, le ministère de la culture (DDF) et l'Agence nationale pour le chèque-vacances (ANCV) ont mené une opération conjointe dont l'objectif était de doubler le nombre des établissements culturels acceptant le chèque-vacances comme mode de paiement afin de permettre aux personnes aux revenus modestes d'y avoir accès. Plus de 4000 d'entre eux, répartis sur l'ensemble du territoire ont passé convention avec l'ANCV, faisant du chèque-vacances un « passeport pour la culture ».

Le guide de ces établissements est diffusé à l'ensemble des services du ministère et est à disposition à la DDF. Renseignements : 01.40.15.78.51/59

LE CIRQUE ET LA SCÈNE

Le nouveau volume de la collection *Théâtre d'aujourd'hui* revient sur deux décennies mouvementées de l'histoire récente du cirque. Prenant appui sur les créations d'équipes emblématiques comme le théâtre équestre Zingaro, Archaos, le cirque Baroque, Que-cir-que, les Nouveaux-nez, ou les Arts Sauts, il analyse la puissante attraction du cirque sur les autres arts (théâtre, danse, cinéma). L'ouvrage est accompagné

d'un disque compact qui propose des interviews et des extraits de musiques de spectacles, et d'un cédérom qui fournit de nombreuses informations (les créations en 1998-1999, adresses utiles, etc).

Publié par le ministère de l'éducation nationale, le centre national de documentation pédagogique (CNDP) et le ministère de la culture et de la communication. Editions CNDP. Renseignements : 01.46.12.84.44. En vente en librairie, 215 F.

UNE AUTRE ITALIE À LA CINÉMATHÈQUE FRANÇAISE Jusqu'au 28 février

La Cinémathèque française propose une programmation de plus de cent cinquante films pour parcourir une histoire non officielle et méconnue du cinéma italien, du cinéma muet aux jeunes cinéastes contemporains. On pourra ainsi découvrir ses genres, ses marges, ses petits maîtres, ses acteurs extravagants. Cette programmation démontrera la richesse et la diversité d'un cinéma qui a su, de tout temps, concilier et confondre culture savante et culture populaire. À cette occasion, la Cinémathèque française publie un catalogue *Un'altra Italia*. Renseignements : 01.53.65.74.75



Mariage à l'italienne, De Sica

LA SAISON CULTURELLE FRANCE 1998/1999

Les programmes détaillés de plus de 200 festivals, 420 organismes de spectacles, 750 musées ou centres d'art contemporain, soit plus de 12 000 manifestations dans la France entière, sont présentés dans ce guide publié par le ministère de la culture et de la communication. 60 F. Par correspondance à l'office central de partenariats, 149 rue Saint-Honoré, 75001 Paris. Joindre un chèque à l'ordre de l'OCP.

COULEURS D'ITALIE AU MUSÉE DE PICARDIE À AMIENS**Jusqu'au 3 janvier 1999**

Cette exposition, premier volet d'une découverte exhaustive des collections de peintures étrangères des musées d'Amiens, permet d'établir un bilan scientifique des œuvres italiennes et espagnoles des musées de la ville et de découvrir des œuvres récemment restaurées. Parallèlement à cette exposition ont été réinstallées dans le Grand Salon deux œuvres monumentales : *Le Siècle d'Auguste* de Jean-Léon Gérôme, vaste « fresque » évoquant les gloires de l'Empire romain sous le règne d'Auguste, et une réplique du *Radeau de la Méduse* commandée jadis pour garder l'image exacte du fragile original du Louvre.

MALLARMÉ : PROLONGEMENTS, UN CYCLE DE CONCERTS À ORSAY**Jusqu'au 28 janvier**

Mallarmé et la musique... L'auteur de *La musique et les lettres* inspire encore bien des musiciens. La preuve en est faite par le musée d'Orsay qui présente, en création mondiale, deux œuvres dont il a passé commande à Daniel Cohen (le 17 décembre) et à Sylvano Bussotti (le 28 janvier). Également au programme du cycle *Mallarmé : prolongements*, des œuvres de Debussy, Boulez, Stockhausen, etc. Programme complet auprès du Musée d'Orsay, 62 rue de Lille, 75343 Paris cedex 07, télécopie : 01.42.84.01.45

J'ABATS MON JEU**17 décembre 1998 à 18 h 30**

C'est sous ce titre, emprunté à Aragon que l'architecte Roland Castro a souhaité placer son intervention aux *Entretiens de Vivienne* de décembre. Auditorium Colbert, Galerie Colbert, 2, rue Vivienne 75002 Paris
Réservation : 01.40.03.94.70

LA COMMANDE PUBLIQUE EN ARCHITECTURE, EN ART ET EN DESIGN : TRANSVERSALITÉS ET SINGULARITÉS**7, 8 et 9 décembre**

C'est le thème des onzièmes

entretiens du centre Jacques Cartier Rhône-Alpes qui se dérouleront à Lyon. Placé sous le haut patronage des ministères français et québécois de la culture et de la Ville de Montréal, ce colloque vise à mettre en commun des expériences françaises et québécoises, et à les évaluer à la lumière de certains éclairages européens et internationaux. Renseignements : 01.49.96.20.25

JEAN-PIERRE RAYNAUD AU JEU DE PAUME**15 déc. >> 7 fév. 1999**

Son œuvre singulière, depuis les premiers *Psycho-Objets*, dans lesquels s'exprime son mal de vivre et à communiquer, les *Murs* où le rouge, couleur du danger et de l'interdit, agit comme un cri, les *Carrelages*, qui annoncent l'univers immaculé de *La Maison*, jusqu'aux grands environnements lumineux, tels *L'Hommage à Matisse* ou *Les Drapeaux*, témoignent du rapport complexe que l'artiste entretient avec l'objet et de son extrême rigueur dans l'expression. En tout, plus de 80 œuvres de cet artiste, né en 1939, et qui, depuis, s'est imposé sur la scène internationale comme un des plus grands créateurs de notre temps. Renseignements : 01.47.03.13.36



Jean-Pierre Raynaud.
Renoir + grand block secours 1971.
Galerie nationale du Jeu de paume.
© ADAGP, Paris 1998



Ryuji Miyamoto. Pavillon de l'exposition de Tsukuba, 1985

PHOTOGRAPHIES JAPONAISES

Les œuvres de Toshio Shibata et Ryuji Miyamoto sont à découvrir jusqu'au 4 janvier 1999 au Centre national de la photographie, à l'Hôtel Salomon de Rothschild. Ces artistes japonais, peu connus en Europe, sont exposés pour la première fois en France.

Toshio Shibata est fasciné par les paysages. Non pas les paysages au sens traditionnel de « décor naturel », mais de lieux marqués par l'intervention de l'homme. Les 25 œuvres présentées proposent une méditation sur l'homme et la nature. L'homme y est absent, même si sa présence se trouve suggérée : barrages et autres constructions s'imposent dans ces paysages, déclinaisons d'une réalité que l'artiste présente, sans effet narratif, comme l'espace d'une transformation, d'un aménagement ou d'une construction.

Né à Tokyo en 1949, Shibata débute par la peinture, et ce n'est qu'à partir des années 80 qu'il commence un travail photographique en noir et blanc sur les paysages. Il s'attache plus particulièrement à la composition, très élaborée, de ses œuvres, tant du point de vue du cadrage que des tensions formelles. Les jeux de lumière, les obliques, les contrastes violents de noir et de blanc, ainsi que les variations d'échelle participent de cette métaphore territoriale d'un espace pris entre le sauvage et le construit. Images de façades qui se dressent, d'immeubles éventrés et de constructions en ruines d'où sortent des enchevêtrements de tuyaux, de canalisations et de fils électriques, les photographies de Ryuji Miyamoto mettent en œuvre une représentation de la destruction. Son expérience d'architecte et ses souvenirs d'adolescent lors de la seconde guerre mondiale hantent ses œuvres. Que ce soit *Architectural Apocalypse*, ensemble réalisé au milieu des années 80, *Kowloon Walled City*, qui porte la mémoire de Hong Kong, ou les photographies prises à Kobe en 1995 quelques semaines après le tremblement de terre, les œuvres de Miyamoto témoignent d'une réflexion sur la précarité des constructions humaines.

Deux autres petites expositions ont lieu simultanément au Cnp. Un premier atelier est consacré au travail de Frédéric Lefever qui propose des photographies de façades mises à nu, sans effet de volume et dans un cadrage resserré, pour mieux laisser à l'imagination le soin de créer le monde qu'elles suggèrent. Le deuxième atelier présente une série de photos et de vidéos par Raphaël Boccanfuso. Avec une candeur ravageuse et beaucoup d'humour, ses clichés mettent à plat l'art et son commerce.

Renseignements : 01.53.76.12.33

JEAN NOUVEL

DE LA PEUR EN ARCHITECTURE



Autoportrait avec l'aide de Lewis Baltz

Jean Nouvel était l'invité le 24 septembre dernier des *Entretiens de Vivienne*. A l'occasion de cette rencontre avec le public, l'architecte a choisi de présenter ses projets récents les plus novateurs. Jean Nouvel aurait souhaité intituler cette conférence *De la peur en architecture*, titre inspiré par tant de concours perdus. Comment parvient-il, en effet, à faire aussi peur ? Rencontre

Lettre d'information : La Philharmonie du Luxembourg, l'Ambassade de France à Berlin, l'extension d'une grande banque internationale à Bâle, trois concours perdus... Vous avez vraiment fait peur ?

Jean Nouvel : Chacun de ces trois projets faisait appel à des techniques innovantes. Le problème qui se pose est celui de la relation entre création et concours d'architecture. Peut-on lancer des concepts innovants et forts à l'occasion des concours ? Si le projet va dans le sens de l'exploration, le risque qu'il ne soit pas accepté est très important.

Son admissibilité se pose en termes de recevabilité culturelle. La peur, puisque peur il y a, est liée à des personnes et à des attitudes. Et si l'on se trouve en état d'exploration, de recherche, on ne peut pas répondre à la question « Avez-vous déjà fait quelque chose comme ça ? » La seule condition de la création, pour moi, est de ne plus voir ce qui fait peur, de croire dur comme fer que les projets vont se faire, d'être à la limite de la faisabilité tout en m'approchant du vide et de l'impossible... et, finalement, de rester sur ce qui est faisable. Cela passe une fois sur quinze dans les concours. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit de la confiance qui va s'établir entre le maître d'ouvrage et l'architecte. Dans le cadre d'une commande, la position aventureuse peut être partagée parce qu'il existe alors un désir commun.

LI : Comme à Lucerne par exemple ?

JN : Le centre culturel et des congrès de Lucerne est une réalisation acceptée démocratiquement : elle a franchi le cap de trois référendums. Ce projet a pris en compte la spécificité des lieux, a répondu de façon non conventionnelle aux données d'un programme complexe et d'un site fort, avec cette exigence d'aller le plus loin possible dans les idées que je développe et dans les solutions offertes par

les matériaux et les techniques que je choisis d'utiliser. Je voudrais ajouter une chose à propos de la peur, de la relation entre la peur et le manque de culture architecturale, la peur de ce que l'on ne connaît pas : en France, ce sont les élus qui ont peur de l'architecture, et il est nécessaire de développer de tels processus démocratiques. Les décisionnaires doivent être rassurés.

LI : Au-delà de cette angoisse envers une recherche radicale pas toujours reconnue, il est cependant des situations euphoriques, « quelques bâtiments qui marchent » et qui vous permettent de vous sentir toujours aussi jeune.

JN : Le plaisir est un des moteurs essentiels de l'architecture. Tout ce que j'ai montré vise bien-sûr non à traumatiser, mais à faire plaisir. C'est ce que je fais, ce à quoi je crois. Comme un ouvrier à skis, j'ouvre des pistes. Un architecte est un passeur, il doit faire passer des choses du domaine de l'imagination, du rêve, du désir, au domaine du réel et du plaisir effectif. On doit être de plus en plus nombreux à faire cela. Le but de l'architecture, ce n'est pas uniquement de répondre aux normes et au marché. Il faut faire cela... mais il faut faire beaucoup plus que cela.